

La Gazette de Congénies

L'INFORMATION MUNICIPALE AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ



Mise en sécurité de l'avenue des Quakers

Les travaux de mise en sécurité de l'avenue des Quakers ont débuté début octobre, ils devraient durer 6 semaines, en fonction de la météo.

Ces travaux permettront de créer un cheminement piéton, depuis la mairie, jusqu'à l'entrée du village. Ils comprennent également des aménagements de voirie (écluses, plateau ...), afin de réduire la vitesse sur cette avenue.

L'accès au cimetière sera ainsi sécurisé.

L'opération, d'un montant total de 96 273 € HT est financée par le produit des amendes de police. Ces

travaux sont réalisés par l'entreprise Lautier Moussac.

Rappel concernant la vitesse

La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h en zone urbaine, c'est-à-dire dans toutes les rues et avenues, à partir des entrées du village (avenue des Quakers, avenue de la Gare et entrée ancienne route d'Aujargues).



Rénovation de la Poste et de son logement

La Poste est l'œuvre d'Armand Pellier (1910-1989), sculpteur, tailleur de pierre, carrier et architecte actif en France, principalement dans le Gard, à partir de 1935. Le bâtiment conservera son cachet et le style caractéristique de cet architecte (en particulier l'utilisation de la pierre du Pont du Gard) dont nombre de réalisations sont inscrites au Patrimoine du XX^e siècle par la DRAC.

Les travaux doivent démarrer début novembre 2018, pour une durée approximative de 8 semaines.

Ces travaux consistent en :

- Réfection de la toiture à l'identique et suppression de l'amiante en toute sécurité.
- Rénovation des façades
- Remplacement des fenêtres
- Isolation en plafond

La commission d'appel d'offres a attribué les différents lots aux entreprises suivantes :

Lot 1 : Désamiantage et Gros œuvre
Entreprise FABRE CONSTRUCTION
47 110,95 € HT

Lot 2 : Menuiserie - Entreprise ROUMEJON
43 554,00 € HT

Lot 3 : Peinture - Entreprise VALY
3 208,00 € HT

Lot 4 : Façades - Entreprise SGBF
22 155,00 € HT

Ces travaux sont financés par le contrat territorial signé avec le conseil départemental à hauteur de 25%.

Ce projet devrait obtenir également une aide de l'État, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour 30%, ainsi qu'une aide de la Région Occitanie concernant l'accessibilité et la rénovation énergétique.

Novembre 2018

Agenda novembre > février

Dimanche 11 novembre
Le centenaire de l'armistice de 1918.

Rendez-vous à 10 h 45 devant la mairie

Samedi 17 novembre
Soirée de solidarité en faveur des sinistrés de l'Aude
co organisée par la municipalité et Congénies loisirs

Dimanche 18 novembre
Loto de solidarité en faveur des sinistrés de l'Aude
par Congénies loisirs

Vendredi 30 nov. et samedi 1^{er} déc.
Collecte de la banque alimentaire
à l'intermarché de Caveirac

Samedi 1^{er} et dimanche 2 décembre
Week-end shooting de focale 30

dimanche 16 décembre
Noélistes

mercredi 19 décembre
Atelier du regard
par la Bibliothèque

Samedi 12 janvier
Vœux du maire
18 h 30 foyer

samedi 19 et dimanche 20 janvier
Escape game éducatif
par l'APE

Samedi 2 février
Soirée aligot / concert
par Congélive

Dimanche 3 février
Après-midi des aînés

Retrouvez toutes les informations pratiques et l'actualité de la commune sur www.congenies.fr



mairie de congénies

Avis d'enquête publique

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE CONCERNANT LA RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET LE ZONAGE PLUVIAL

Par arrêté n° 2018-042 du 24 octobre 2018, le maire de Congénies a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique concernant la révision allégée n°1 du Plan local d'Urbanisme, ainsi que le zonage pluvial.

À cet effet, Monsieur Jean-Claude CAVUSCENS, cadre supérieur SNCF en retraite, a été désigné par le vice-président du tribunal administratif de Nîmes comme commissaire enquêteur titulaire.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Congénies du 12 novembre à 8 h 30 au 14 décembre 2018 à 12 h.

Le dossier d'enquête comportant l'examen du cas par cas et auquel est joint le compte-rendu de la réunion des personnes publiques associées en date du 15 octobre 2018, ainsi que deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie pour être tenus à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs, sauf les jours fériés, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir de 8 h 30 à 12 h du lundi au vendredi et le samedi de 10h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête concerné ou les adresser au commissaire enquêteur :

Soit par correspondance à l'adresse postale de la mairie : Mairie de Congénies La Bourse
30 111 CONGENIES

Soit par mail sur une adresse mail dédiée :
enquete.revplu.congenies@orange.fr

Le dossier et les observations reçues seront également mis en ligne durant toute la durée de l'enquête sur le site de la mairie :
www.congenies.fr

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique mis à la disposition du public en mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête et des observations du public auprès du service urbanisme.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra personnellement les intéressés en mairie de Congénies les :

- Lundi 12 novembre 2018 de 8 h 30 à 10 h 30
- Samedi 1^{er} décembre 2018 de 10 h à 12 h
- Vendredi 14 décembre 2018 de 10 h à 12 h.



Christian Valette, conseiller départemental,
Jean-Michel Ravel, adjoint,
Denis Bouad, président du conseil départemental

Le très haut débit (THD) pour tous d'ici 2022

Lundi 17 septembre 2018, Denis Bouad, Président du conseil départemental, a signé avec la société SFR représentée par Alain Weill, la convention pour le lancement officiel du déploiement du très haut débit dans le Gard.

Cet évènement s'est déroulé au Pont-du-Gard, en présence de Julien Denormandie, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Cohésion des territoires, Fabrice Verdier, représentant Carole Delga, présidente de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée et des conseillers départementaux.

Michel Febrer, maire de la commune et Jean-Michel Ravel, adjoint à la communication représentaient la commune de Congénies.

Le très haut débit pour tous les utilisateurs (entreprises, administrations et particuliers) sera opérationnel sur l'ensemble du département d'ici à 2022.

Tous les habitants du département pourront être connectés à ce réseau du THD, représentant 257 000 prises FTTH* selon le calendrier suivant :

en 2019 : 50 000 prises, en 2020 : 80 000 prises, en 2021 : 80 000 prises et la fin du déploiement mi 2022 : 47 000 prises.

Des priorités

Le Président du Département, a souhaité que la priorité du déploiement concerne d'abord les zones d'activités économiques pour que les entreprises puissent se développer et créer de l'emploi. Ensuite, bénéficieront des travaux THD : les services publics, les communes peu desservies en débit.

Solidaire des communes

Le Département a choisi de ne pas demander de participation financière aux communes ou communautés de communes pour éviter de pénaliser les collectivités les moins favorisées financièrement (qui sont souvent aussi celles qui sont les plus mal desservies), tout sera financé par le département avec le soutien de la région Occitanie et de l'État pour un premier investissement de 210 millions d'euros d'ici 2022.

*FTTH (de l'anglais : Fiber to the Home, ce qui signifie «Fibre optique jusqu'au domicile»)

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et remettre son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Congénies et à la Préfecture du Gard, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune, pendant un an à compter de la fin de l'enquête.

À l'issue de l'enquête, le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme ainsi que le projet de zonage pluvial pourront éventuellement être modifiés, pour tenir compte des observations recueillies en cours d'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur.

La décision pouvant être adoptée est l'approbation de ce document par le conseil municipal de la commune de Congénies.

La personne responsable du projet est Monsieur le Maire de Congénies. L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le service urbanisme de la commune de Congénies.



à la rencontre des entrepreneurs congénois...

Le 19 octobre, Pierre Martinez, Président de la communauté de communes du Pays de Sommières, André Sauzède, Vice-Président en charge du développement économique et Michel Febrer, maire de Congénies avaient invité les artisans-commerçants de la commune pour une rencontre et un temps d'échanges.

Une vingtaine de chefs d'entreprises ont répondu présent et se sont retrouvés zone de Tourel devant le bâtiment communal.

Michel Febrer rappelait que le bâtiment communal avait été construit pour accueillir l'entreprise Interson et l'accompagner dans son développement. Aujourd'hui, l'entreprise Interson a des locaux plus grands, dans l'ancienne cave coopérative. Michel Febrer indiquait également qu'il existe deux zones d'activités sur la commune : la zone de Tourel d'initiative publique dédiée aux artisans et la zone de La Gare créée par un privé, à vocation plutôt commerciale.

André Sauzède présentait les différentes actions de la communauté de communes du Pays de Sommières en matière de développement économique : création et gestion de six zones d'activités économiques (Parc d'activités de l'Arnède, zone de Corata, zone de la gare à Sommières, la zone du Vigné à Calvisson, la zone de Tourel à Congénies et la zone d'activités d'Aujargues).

Par ailleurs, depuis la loi NOTRe de 2015, la communauté de communes du Pays de Sommières est compétente pour mettre en œuvre une politique locale du commerce. Ainsi, elle adhère à l'association Initiative Gard qui soutient la création, la reprise et le dévelop-

pement d'entreprises à travers l'octroi de prêts d'honneur à taux 0% qui facilitent l'obtention de prêts bancaires.

La communauté de communes participe également et co-organise le prix des TPE, qui récompense et valorise le travail et l'investissement des Très Petites Entreprises.

Pierre Martinez indiquait ensuite que la communauté de communes, en partenariat avec le PETR Vidourle Camargue, participe au co-financement des projets de reprise ou de développement d'entreprises en accordant des subventions qui permettent de mobiliser les fonds européens : pour 1€ de subvention accordé, ce sont 4€ d'aides européennes qui peuvent être obtenus par le porteur du projet.

Les entreprises ciblées sont celles qui proposent des services de base et de proximité, une valorisation territoriale et de ses savoir-faire, le développement des activités de loisirs touristiques et des investissements pour diminuer l'impact environnemental des entreprises.

Hicham Djebbi, gérant de l'épicerie-bar-restaurant « La Diligence » aidé dans le cadre de ce dispositif venait apporter son témoignage aux participants.

Pour terminer la rencontre, Pierre Martinez indiquait que des crédits avaient été inscrits au budget pour améliorer la voirie de la zone de Tourel (réseau pluvial, reprise de la voirie, marquage de places de stationnement, mise à jour de la signalétique...)

La rencontre se clôturait autour du verre de l'amitié et d'un buffet offert par la communauté de communes.

Aménagement du site de Fontvieille Une réflexion citoyenne pour imaginer un futur lieu de détente destiné à toutes les générations du village

Le site de la source de Fontvieille est un lieu emblématique de Congénies, ce qui a motivé, en 2016, l'acquisition par la commune, du mazet et des terrains se situant derrière celui-ci.

Dans un premier temps, une réflexion a été menée avec la commission patrimoine et des premiers travaux ont été réalisés avec le chantier d'insertion de la communauté de communes, sur le Pic de la Fontaine.

En 2015 le site a été débroussaillé, en 2016 le mazet a été remis en état, en 2017 le transformateur électrique a été repeint et décoré par l'équipe de Présence 30 et financé par Enedis, en 2018 le mur en pierres sèches de la plateforme a été renforcé et un escalier en pierre pour l'accès à la partie supérieure

a été créé. Le local de la source a été rénové. Le site a été viabilisé par les agents communaux. Ce site, patrimoine naturel et culturel de la commune, à proximité des maisons en partage, et privilégié pour les promenades des assistantes maternelles, est idéal pour offrir un espace de détente, chaleureux et convivial pour tous les habitants de Congénies.

Afin de réfléchir à ce projet, une réunion publique de concertation s'est tenue le 28 septembre 2018 au foyer communal. Les participants ont manifesté leur satisfaction et leur intérêt pour ce projet. Un groupe de 9 personnes volontaires se sont inscrites pour participer à la commission patrimoine.

Une première réunion le samedi 13 octobre a permis de définir les visions de chacun et de fixer les différentes orientations de cet aménagement.



Les infos communales sur votre portable

La commune diversifie ses moyens de communication avec Info flash.

Ce service, financé par la communauté de communes du pays de Sommières (CCPS), permet aux 18 communes d'informer la population en temps réel sur leur mobile.

- Extrême urgence
- Evènements importants
- Activités locales

Une solution innovante

- Informations et Alertes via des notifications.
- Uniquement des Informations utiles et officielles.
- Aucune inscription pour les utilisateurs.
- Aucune donnée personnelle, totalement anonyme.
- Fonctionnement sur tablette et smartphone.
- L'actualité locale en toute simplicité.

Votre Mairie vous informe et vous alerte en temps réel, pour mieux s'organiser, mieux réagir et mieux se protéger.

Téléchargez gratuitement l'application "Info-Flash" sur "App Store" et "Google Play"

Retrouvez aussi toutes les informations pratiques sur le site de la mairie et l'actualité de la commune sur : www.congenies.fr

Sur facebook : **Mairie de Congénies**



Par mail :
Vous souhaitez être informé par mail des évènements du village :
Inscrivez vous sur la liste de diffusion en envoyant un message à :
communication.congenies@orange.fr



Le billet du CMJ

C'est l'avenir de notre planète qui est en jeu.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous sommes en pleine préparation de notre 1^{ère} grosse action citoyenne : un appel aux bénévoles pour le nettoyage du village du samedi 20 octobre, avec également une exposition sur les déchets et le recyclage.

Quand vous lirez ce billet, l'action aura eu lieu et paradoxalement si elle est réussie cela veut également dire que nous aurons ramassé beaucoup de déchets. Trop de déchets.

Petit déchet anodin pour celui qui le jette, leur accumulation fait peser en réalité un grand danger sur l'environnement. En effet, tous ces déchets polluent, perturbent la biodiversité, voire tuent certaines espèces. C'est l'avenir de notre planète qui est en jeu.

Et nous n'avons qu'une planète...

Quelques chiffres pour vous interpeller : il faut plus de 6 mois pour qu'un carton d'emballage

se décompose. Un mégot de cigarette (quand il n'aura pas provoqué un incendie) mettra près de 2 ans pour disparaître. Un chewing-gum se dégradera en 5 ans, une boîte de conserve en 50 ans et un sac en plastique en plus de 100 ans ! Pensez aux poubelles et aux recyclages, ne jetez rien par la fenêtre de votre voiture et faites attention à vos déchets lorsque vous faites des travaux chez vous.

De même, à l'heure où tout le monde parle de réchauffement climatique, il est possible d'agir avec des petits gestes : aller à pied ou prendre son vélo au lieu de sa voiture pour les petits trajets, être responsable avec son chauffage/sa climatisation, éviter les gaspillages d'eau et d'électricité et faire attention avec les pesticides et polluants.

Des petits changements d'habitude au quotidien peuvent sauver notre planète pour demain !

Ordures ménagères

Devant le problème des poubelles qui restent nuit et jour devant les habitations, la municipalité désireuse d'améliorer la propreté, la sécurité et l'hygiène sur le domaine public, a décidé de prendre des mesures pour le bien de tous.

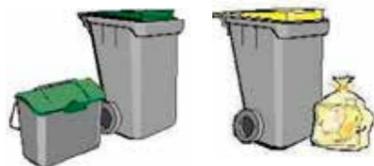


Concernant les bacs bleus :

Nous rappelons que la collecte des papiers en porte à porte a été supprimée et ne se fait plus qu'en apport volontaire, les colonnes se situant : place des arènes, à la bascule et au quartier de Laubre.

De ce fait, les bacs bleus laissés à la disposition des particuliers pour leur stockage personnel ne doivent plus se trouver sur la voie publique.

Aussi, prochainement les agents municipaux ramasseront tous les bacs bleus se trouvant encore sur la voie publique.



Concernant les bacs verts et jaunes :

Nous vous rappelons que les jours de collecte sont :

- **le jeudi pour les poubelles vertes**, vous devez donc les sortir le mercredi soir et les rentrer le jeudi soir au plus tard.
- **le mardi pour les poubelles jaunes**, vous devez donc les sortir le lundi soir et les rentrer au plus tard le mardi soir.

Les incivilités ça suffit !!!

Détritus déposés au croisement du chemin de l'Aiguillon et Condamine.



Se déplacer dans le village, en toute sécurité

À l'initiative du CMJ, vous trouverez prochainement ces petites plaques qui signalisent les cheminements sécurisés pour circuler à pied ou à vélo dans le village.

Une action sera menée ultérieurement qui consistera en :

- 1^{er} temps : Un rappel aux règles de bonnes pratiques
- Second temps : le bac sera enlevé.

Pour le centre de village seulement, et si vous n'avez pas la possibilité de stocker vos bacs chez vous, nous vous invitons à répondre à l'enquête qui vous sera adressée.



Une commune sans pesticide

La commune n'utilisant aucun produit phytosanitaire pour l'entretien des espaces publics depuis 2013, a été labellisée « Terre saine » par la Fédération Régionale de Défense contre les organismes nuisibles, le FREDON Occitanie. Le FREDON est un organisme à vocation sanitaire délégataire de missions de services publics.

Nous attendons la labellisation au niveau national, le FREDON France.

Vous trouverez dans cette gazette un livret expliquant les bons gestes à effectuer qui vous aidera pour être vous aussi dans la démarche « Ophyto ».



Mauvaises herbes ? Non, mauvaises techniques !

Vous trouvez ça sale ?



Que pensez-vous de ça ?



Préparez-vous, la loi interdira dès le 1^{er} janvier 2019

l'utilisation de produits phytosanitaires par les jardiniers amateurs ! Votre commune, elle s'en passe déjà, et ce depuis 2013 !

Suivez-nous !



Le bon geste !

Comment se passer de pesticides alors ?

Pour l'herbe :

Tout d'abord, il est utile de se poser la question :

« En quoi les herbes que je souhaite enlever me gênent-elles ? »

L'herbe va se développer aux endroits où sa pousse est favorisée. Le long d'un muret, entre deux plants de tomates, entre les pavés ! Typiquement, elle va pousser exactement aux endroits où vous ne la souhaitez pas.

Il existe de nombreuses méthodes pour permettre d'éviter la pousse de ces herbes non désirées.

Le paillage, minéral (avec des cailloux, des morceaux de tuiles, de pots cassés...) ou végétal (avec du broyat de plantes de votre jardin, des écorces de pin)

Les plantes couvre-sol (il en existe une grande quantité, des alysses, des sédums, du millepertuis... uniquement des végétaux qui résistent à la sécheresse, nous sommes dans le sud !)

L'eau des pâtes (chaude et chargée en amidon, elle détruira la plante en profondeur et sera très efficace sur de petits végétaux)

Le vinaigre blanc (excellent défoliant, il permet, dilué avec de l'eau, de détruire toute la partie aérienne de la plante indésirable. Attention toutefois à ne pas en abuser, il acidifie le sol.)

Pour les insectes et les maladies :

Le **travail du sol** favorise une bonne aération de la terre et permet à la faune qui y vit (les vers de terre par exemple) de bien se développer et de participer à la lutte contre les maladies.

Il existe également des solutions pour se passer de produits phytosanitaires :

Ne pas arroser sur les feuilles (cela évite l'apparition de champignons)

Si des **puccerons** ont élu domicile sur vos rosiers, tomates, agrumes, ou autres, **pulvérisez de l'eau additionnée de liquide vaisselle et d'alcool ménager** (1L d'eau + 2 cuillères à café de liquide vaisselle + 2 cuillères à café d'alcool ménager).

Si vos plantes sont sujettes au « mildiou », pas de panique, diluez du **bicarbonate de soude** (5g) dans de l'**eau** (1L) ajoutez un peu de **liquide vaisselle** et pulvérisez tout ça ! Le mildiou n'aime pas le changement de pH d'un milieu, il disparaîtra au bout de quelques jours.

Dans tous les cas, il conviendra de choisir des végétaux adaptés au climat de nos régions, elles ne résisteront que mieux à la sécheresse et aux maladies.



Incinération des végétaux Réglementation en vigueur

Le brûlage des déchets verts par les particuliers est interdit en tout temps dans le Gard par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

Les agriculteurs et les forestiers ne sont pas concernés par cette interdiction dans le cadre de leurs activités professionnelles. De plus, par dérogation au RSD et en l'absence de solutions alternatives d'élimination des résidus de

coupe facilement accessibles (proximité d'une déchetterie acceptant les déchets verts), les propriétaires et les occupants de ces terrains, soumis à l'obligation de débroussaillage, et eux seuls, peuvent incinérer des végétaux coupés.

Concernant Congénies, une plateforme pour la gestion des déchets verts est à votre service à la déchetterie de Villevieille (Route de Junas-Aujar-

gues) Les déchets verts collectés en déchetterie sont broyés sur la plate-forme de Villevieille. Ils sont ensuite déposés sur des parcelles d'agriculteurs appartenant au Centre d'Initiatives pour Valoriser le Milieu rural (CIVAM).

Ces agriculteurs transforment eux-mêmes le broyat de déchets verts en compost et l'épandent sur leurs propres cultures (viticulture, maraîchage...).

Repas de la Rentrée

Le 9 septembre 2018, le site de la Ninarde a accueilli 291 personnes, pour le traditionnel repas de la rentrée offert par la Mairie.

Après un apéritif où chacun a pu se retrouver et échanger dans la bonne humeur, l'équipe de l'Anagia nous a régalié avec son bœuf à la St Gilloise, qui fut très apprécié.

Pour clôturer cette belle journée, une partie de boules et un jeu de bridge, se sont spontanément organisés.



Une fête votive étoilée

La fête est finie, les lampions se sont éteints, les festaires s'en sont donné à cœur joie, et le village a retrouvé son calme.

La fête votive a battu son plein à Congénies durant quatre jours, du jeudi 12 juillet au dimanche 15 juillet. Abrivado, encierro, bandido, ... la fête est lancée de belle manière.

Taureaux, apéro mousse, concours de pétanques organisés par la Diligence et la mairie, jeu de quilles, promenades en calèche, retraite aux flambeaux, feux d'artifice, tous les ingrédients étaient réunis pour cette belle fête.

Différents orchestres se sont succédés pour le plus grand plaisir des danseurs.

Le comité des fêtes

Le comité des fêtes remercie les villageois et les commerces pour leur participation aux aubades. Nous tenions à remercier aussi la jeunesse de Congénies pour son aide et son engouement chaque année.

Le revivre

La municipalité a autorisé le déroulement d'une fête appelée « Revivre ». Celle-ci a été co-organisée par « La Diligence » et la « Manade des Oliviers ». Bien plus légère que la fête votive, elle s'est déroulée le vendredi 21/9 et le samedi 22/9, dans la rue du village, alors que la journée du dimanche 23/9, avait lieu à la manade.

La commune pour sa part, a pris en charge l'installation de la scène, la fermeture et la mise en sécurité du parcours des taureaux, ainsi que la partie administrative pour l'occupation du domaine public.

Un grand bravo à tous les acteurs de ce week-end.

Pour sa première année au commandement du bar la Diligence, Hicham a bien relevé le défi et remplacé avec succès les associations qui l'ont précédé.

Bravo à lui et à sa sympathique équipe qui ont animé le bar sous une ambiance surchauffée.

Un stand de prévention des risques a été mis en place en plus du poste de secours.

La finale de la coupe du monde de football a clôturé la fête dans une explosion de joie.

Vingt ans après, la France a remporté la coupe du monde 2018, face à la Croatie (4-2).

La victoire a allumé des étoiles dans les yeux des petits et des grands.

Nous vous annonçons que le bureau actuel est démissionnaire.

Une assemblée générale se déroulera le samedi 10 novembre 2018 à 11 h 00.



Rentrée scolaire

La semaine de 4 jours et un nouveau directeur à l'école maternelle



La rentrée scolaire 2018 est marquée par un retour à la semaine de 4 jours (voté en Conseil d'École au printemps dernier) sur l'ensemble de la Communauté des Communes du Pays de Sommières (CCPS).

L'expérience de la semaine à 5 jours de classe a mis en évidence un intérêt à augmenter le temps de scolarité le matin et à réduire celui de l'après-midi pour le consacrer à des activités plus physiques et/ou créatives : les horaires de classe ont donc été modifiés tenant compte de cet élément.

Suite à un travail de diagnostic mené en 2017 par Séverine Panarotto (responsable Francas, en fonction au service scolaire de la CCPS) auprès des enfants, parents et personnels communautaires, la CCPS a souhaité poursuivre le temps

d'animation périscolaire, mais aussi sur la pause méridienne.

Sous la dénomination d'Accueil de Loisirs Périscolaires (ALP), il est organisé en 6 pôles multi-sites sur l'ensemble du territoire, notre commune ayant pour directrice Fatima Forestier, du centre de Loisirs de Calvisson.

Cet ALP bénéficie d'un taux d'encadrement plus serré, avec la présence d'une animatrice référente sur l'école et d'un projet pédagogique à l'écoute des besoins des enfants et des attentes des parents.

Par ailleurs, notre école maternelle accueille depuis la rentrée un nouveau directeur, M. Bruno Gibert. Nous lui souhaitons la bienvenue et la réussite dans ses fonctions.

Une Miss à Congénies

La commune peut s'enorgueillir de compter parmi ses administrés, une miss. À presque 19 ans, Lola Brengues a été sacrée Miss Languedoc-Roussillon 2018, à Marseillan, le samedi 4 août. Cette victoire lui permettra de concourir pour le titre de Miss France 2019, épreuve qui se déroulera au mois de décembre prochain. Les succès se sont enchaînés rapidement, depuis l'élection de Miss Beaucaire, le 6 juillet 2018.

Lola est une sportive accomplie, tant les sports qu'elle a pratiqués ou qu'elle pratique sont

nombreux. Kayak, course à pied, fitness, VTT, escalade, ski et bien d'autres encore font partie des loisirs de Lola, qui la rapproche de la nature. Car c'est également ce qui la passionne, et tout naturellement elle poursuit des études en sciences de la vie, avec pour objectif de décrocher un diplôme d'ingénieur. Lola a un engagement également au travers d'associations portant sur des causes caritatives. Une vie dynamique bien remplie, qui nous espérons lui fera connaître l'aboutissement de son souhait.

Bibliothèque municipale

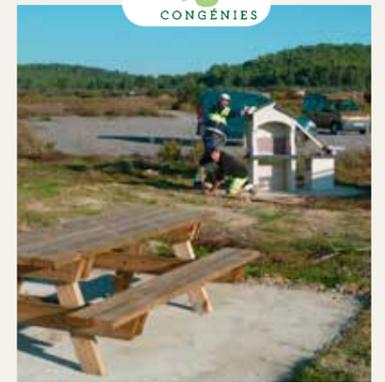
De nouvelles acquisitions faites par les animateurs de la bibliothèque viennent enrichir les collections.

64 nouveaux romans pour adultes (*Un tournant de la vie* de Christine Angot, *Le péché écarlate* de Jean Anglade, *Reviens* de Samuel Benchetrit, etc.).

Vous pouvez venir les emprunter gratuitement. De nouvelles bandes dessinées et des livres pour la jeunesse, viendront compléter les collections au mois de novembre

Nous vous rappelons que la conférence de l'Atelier du Regard, « **L'art médiéval au musée du Louvre** », aura lieu à Congénies au foyer, **le mercredi 19 décembre à 18 h 30.**

Vous trouverez tous les renseignements sur les 10 conférences organisées dans le réseau des bibliothèques de la communauté de communes du pays de Sommières, sur un document disponible dans votre bibliothèque.

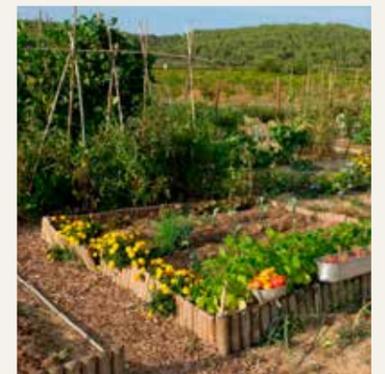


Les jardins du Moulet

Les jardins du Moulet sont victimes de leur succès; toutes les parcelles sont attribuées.

Les 30 jardiniers ont pu profiter tout l'été, de leurs abondantes récoltes, en échangeant astuces et conseils dans une ambiance conviviale.

Les agents communaux, ont réalisé ces dernières semaines, en régie, un espace de détente, équipé d'un barbecue et de tables de pique-nique.



des dates à retenir...



Centenaire de l'armistice de 1918

Le dimanche 11 novembre prochain seront commémorés les 100 ans de la fin de la "Grande Guerre".

Le Conseil Municipal souhaite célébrer particulièrement l'événement.

Nous vous donnons rendez-vous à 10h45 devant la mairie, pour nous rendre en cortège jusqu'au monument aux morts.

Comme en 1918, les cloches sonneront à la volée à 11h11.

Un travail de mémoire réalisé avec les écoles, sera présenté.

Après la cérémonie, l'impasse ne sera pas faite sur le traditionnel verre de l'amitié.



Noélistes 2018

Dimanche 16 décembre

de 10h à 18h

Goûter, Spectacle et animations pour les enfants

Marché de Noël

Apéritif de Noël, tapas, petite restauration...



Solidarité

Le collectif pour l'accueil des réfugiés de Congénies, vous informe de l'arrivée prochaine, probablement en décembre, d'une famille de réfugiés syriens dans le village et compte sur votre accueil le plus chaleureux.

Si vous voulez en savoir plus ou si vous souhaitez apporter votre soutien à cette démarche, sous une forme ou une autre ; vous trouverez toutes les informations, les contacts, sur le site de l'association :

www.accueil-refugies-congenies.fr

Directeur de la publication : Michel Febrer
Comité de rédaction : Paulette Redler, Sylvie Salas, Dominique Vincenti, Jean-Michel Ravel, Brigitte Abad, Chantal Quillérié, Michel Martin, Mathilde Avesque
Conception graphique : Zou Mai - Congénies
Impression : Impact Imprimerie
tirage 900 exemplaires sur papier recyclé



Patrimoine

La commune a reçu en don d'une famille congénoise, le matériel et le mobilier constituant l'atelier d'horlogerie de leur ancêtre David Auguste Bourquin (1854-1925). L'atelier se trouvait, au siècle dernier, avenue des Quakers.

Cet ensemble remarquable, resté dans l'état depuis lors, vient enrichir, le patrimoine culturel de Congénies.

Un grand merci à la famille Bourquin pour cette donation, dont il faudra dans l'avenir imaginer la valorisation.



David Auguste Bourquin et sa fille Esther dans l'atelier de Congénies

ERRATUM ETAT CIVIL

L'état civil 2017 édité sur le bulletin de juillet 2018 (n°51) comportait trois erreurs :

- **TECHER Noémie**, Mathilde est née le 4 janvier 2017 et non le 21 janvier
- **MAURIANGE José, Marcel, Lucien et SUCHAIKHAM Wandapom** ont été mariés le 21 janvier 2017 et non le 2 janvier
- **LEJARRE Damien, Nicolas et BOULERY Audrey, Séverine Jackie** ont été mariés le 18 août 2017 et non le 12 août

Nous prions les familles de bien vouloir nous excuser pour ces erreurs.



Centre Communal
d'Action Sociale de
Congénies

CCAS

Atelier prévention des chutes

Les séances ont repris au foyer communal, le mercredi de 15h30 à 16h30, avec Laurence, animatrice diplômée.

Rendez vous sur place pour partager un moment de bonne humeur.

Prochaines séances :

- en novembre les mercredis 7, 14, 21, 28.

- en décembre les mercredis 5, 12, 19.

Une participation de 10 € est demandée à la 1^{ère} séance

Résidence la Source

Elle affiche complet !

Les nouveaux Congénois locataires de la résidence s'intègrent sereinement dans cet environnement sécurisant.

Le concept de Maisons en Partage se développe dans le département, et des élus de communes gardoises, viennent à Congénies pour s'inspirer de ce modèle de résidence, afin d'élaborer leur propre projet.

Collecte alimentaire nationale

Comme chaque année, notre CCAS et des bénévoles de la commune, participent à la grande collecte annuelle, organisée par la Banque Alimentaire.

Cette année la collecte aura lieu le vendredi 30 novembre et le samedi 1^{er} décembre à l'intermarché de Caveirac.

Les personnes souhaitant participer à ces journées, peuvent prendre contact avec le CCAS : ccas.congenies@orange.fr

ou s'adresser au secrétariat de la mairie,

Tel : 04 66 80 70 87

ERRATUM

Horaires réglementation du bruit

Une erreur s'est glissée lors de l'édition du précédent bulletin municipal

Il fallait lire :

Les travaux réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, peuvent être effectués

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,
- Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures